

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2020 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 30 Septembre 2021, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 166 127 146 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1er Juillet 2021 au 30 Septembre 2021 de 1 878 893 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2021 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- 1) Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- 2) Nous attirons également l'attention sur la note 4-5 relative à la comptabilisation des intérêts sur bons de trésors à court terme émis sur le marché monétaire en Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres pour un montant de 12 846 dinars. Ces intérêts ainsi que les régularisations au titre des souscriptions et

rachats s'y rattachant devraient être comptabilisés, conformément à la Norme comptable 17, relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, parmi les revenus des placements monétaires et portés en somme distribuable. Ce traitement n'a pas d'incidence ni sur l'actif net ni sur la Valeur liquidative. Par ailleurs, s'agissant d'une SICAV de capitalisation, la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE ne distribue pas de dividendes et le traitement sus-indiqué n'a aucun impact à ce titre.

- 3) Les intérêts échus comptabilisés et encaissés sur les comptes à terme émis par STB « Compte à terme au 19/01/21 (taux de 6,8% 180 jours) » sont inférieurs aux intérêts devant être encaissés en application des conditions de placement préalablement consenties entre les parties et ce pour une valeur nette de 1 087 dinars.
- 4) Nous attirons l'attention sur la note 6-1 relative à la rémunération du gestionnaire, en effet, suite à la décision prise par le conseil d'administration tenu le 23-03-2021, cette rémunération a été augmentée à 0,50% TTC par an, au lieu de 0,40% TTC de l'actif net par an. Cette modification a pris effet à partir du 1er juillet 2021.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

A cet égard, et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimé, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 11,18% de l'actif de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 28 Octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

BILAN				
au 30 Septembre 2021				
(Unité : TND)				
	Notes	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	125 459 882	38 657 866	64 938 607
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	5 564 807	2 633 628	7 040 209
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-1-2	91 404 535	36 024 238	41 544 670
c - Autres Valeurs	4-1-3	28 490 540	-	16 353 728
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	40 619 748	88 956 726	83 858 578
a - Placement monétaires	4-2-1	21 094 540	66 928 323	51 036 209
b – Disponibilités	4-2-2	19 525 208	22 028 402	32 822 369
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	47 516	-	120 836
TOTAL ACTIF		166 127 146	127 614 592	148 918 021
PASSIF	4-4			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	171 748	98 469	139 977
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	41 036	18 671	30 349
TOTAL PASSIF		212 784	117 140	170 326
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	4-5	158 749 432	121 891 625	140 369 054
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	7 164 930	5 605 826	8 378 641
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		-3 056	-	-
b – Résultat distribuable de la période		7 497 878	3 694 063	5 510 610
c - Régul résultat distribuables de la période		-329 892	1 911 763	2 868 031
ACTIF NET		165 914 362	127 497 451	148 747 695
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		166 127 146	127 614 592	148 918 021

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Juillet au 30 Septembre 2021

(Unité: TND)

		du 01/07/2021 au 30/09/2021	du 01/01/2021 au 30/09/2021	du 01/07/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	1 878 431	5 355 856	617 791	1 862 462	2 637 293
a - Dividendes		-	874 582	-	151 417	151 417
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 402 330	3 147 957	617 791	1 711 046	2 423 095
c - Revenus des autres valeurs		476 101	1 333 317	-	-	62 781
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	793 221	3 034 849	1 122 872	2 255 380	3 530 707
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 671 652	8 390 705	1 740 663	4 117 842	6 168 000
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	-284 834	-740 458	-164 027	-349 313	-542 666
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 386 818	7 650 247	1 576 636	3 768 529	5 625 334
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	-53 026	-152 369	-34 573	-74 466	-114 724
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 333 792	7 497 878	1 542 063	3 694 063	5 510 610
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	-454 899	-329 892	1 013 750	1 911 763	2 868 031
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 878 893	7 167 986	2 555 813	5 605 826	8 378 641
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		454 899	329 892	-1 013 750	-1 911 763	-2 868 031
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		259 956	123 429	77 133	-11 432	-43 914
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-89 737	-313 230	-	39 204	39 204
* Frais de négociation de titres		-5 662	-28 240	-	-2 106	-2 113
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 498 349	7 279 837	1 619 195	3 719 730	5 503 787

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Juillet au 30 Septembre 2021

(Unité : 1000 TND)

	du 01/07/2021 au 30/09/2021	du 01/01/2021 au 30/09/2021	du 01/07/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 498 349	7 279 837	1 619 195	3 719 731	5 503 787
a - Résultat d'exploitation	2 333 792	7 497 878	1 542 063	3 694 063	5 510 610
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	259 956	123 429	77 133	-11 432	-43 914
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-89 737	-313 230	-	39 204	39 204
d - Frais de négociation de titres	-5 662	-28 240	-	-2 106	-2 113
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a – Souscriptions	23 057 755	100 224 707	52 324 573	120 607 942	170 275 624
* Capital	21 765 791	93 688 079	50 401 907	113 125 697	160 238 522
* Régularisation des sommes non distrib.	439 190	4 752 906	9 405	4 274 354	4 310 332
* Régularisations des sommes distrib.	852 774	1 783 722	1 913 261	3 207 891	5 726 770
b – Rachats	-34 170 534	-90 337 878	-23 287 719	-50 129 870	-80 331 366
* Capital	-32 295 231	-84 530 465	-22 382 140	-47 077 519	-75 694 458
* Régularisation des sommes non distrib.	-564 577	-3 690 743	-6 068	-1 756 223	-1 778 169
* Régularisations des sommes distrib.	-1 310 726	-2 116 670	-899 511	-1 296 128	-2 858 739
VARIATION DE L'ACTIF NET	-8 614 430	17 166 666	30 656 049	74 197 802	95 448 046
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	174 528 791	148 747 695	96 841 402	53 299 649	53 299 649
b - En fin de période	165 914 362	165 914 362	127 497 451	127 497 451	148 747 695
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	1 398 718	1 226 675	819 995	465 761	465 761
b - En fin de période	1 310 697	1 310 697	1 064 968	1 064 968	1 226 675
Valeur liquidative début de période (en dinar)	124,778	121,261	118,099	114,435	114,436
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	126,584	126,584	119,720	119,720	121,261
Taux de rendement	1,45%	4,39%	1,37%	4,62%	5,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au **30/09/2021**
(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **30 septembre 2021**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lors qu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lors qu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 septembre 2021**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au **30 septembre 2021**, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au **30 septembre 2021**, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que des souches de BTA « Juillet 2032 » et des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au **30 septembre 2021**.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2021** à **125 459 882 dinars** et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût	Valeur au	% Actif	%actif net
	De titres	D'acquisition	30/09/2021		
Obligations		88 732 028	91 404 535	55,02%	55,09%
AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 189 545	2,52%	2,53%
AMEN BANK SUB 2016-1 CA TF	3 000	60 000	63 045	0,04%	0,04%

AMENBANK 2017 SUB A	2 000	40 000	40 992	0,02%	0,02%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 030 076	0,62%	0,62%
ATB 2007/1 D	50 000	2 215 899	2 266 936	1,36%	1,37%
ATB SUB 2017 A	35 000	2 801 516	2 903 113	1,75%	1,75%
ATL 2015-1 C	3 000	60 000	60 816	0,04%	0,04%
ATL 2015-2 C	40 000	1 601 152	1 660 128	1,00%	1,00%
ATL 2016-1 C	2 000	80 000	81 291	0,05%	0,05%
ATL 2017-2 B	5 000	200 000	208 010	0,13%	0,13%
ATL 2017-1 C	2 000	120 000	124 082	0,07%	0,07%
ATL 2017-2 CA TF	5 000	200 000	207 109	0,12%	0,12%
ATL SUB 2017	8 000	640 000	678 675	0,41%	0,41%
ATT LEASING F 2019-1	5 000	300 000	308 101	0,19%	0,19%
ATTIJ LEASING2020-1A	3 700	370 000	395 519	0,24%	0,24%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	300 000	306 642	0,18%	0,18%
ATTIJARI.LEASING 2016-1 B	5 000	200 000	202 310	0,12%	0,12%
BH F Sub 2019-1 C	15 000	1 500 000	1 563 662	0,94%	0,94%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 029 542	0,62%	0,62%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	514 290	0,31%	0,31%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	400 000	411 004	0,25%	0,25%
BH SUB 2019/1 B F	35 000	3 500 000	3 647 104	2,20%	2,20%
BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 002 792	1,21%	1,21%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 500 000	1 554 818	0,94%	0,94%
BH 2009 B	8 000	233 320	241 109	0,15%	0,15%
BNA SUB 2017 -1 CA TF	5 000	100 000	102 060	0,06%	0,06%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	1 600 000	1 615 202	0,97%	0,97%
BNA SUB-2018/1 A V	35 000	1 400 000	1 412 932	0,85%	0,85%
BTE 2019-1 A	10 000	800 000	850 727	0,51%	0,51%
BTK 2014-1 B	30 000	600 000	628 314	0,38%	0,38%
CIL 2018/1 F	15 000	900 000	953 529	0,57%	0,57%
EMPT NAT 2021 B	60 000	6 000 000	6 105 311	3,68%	3,68%
EMPT NAT 2021 C	12 000	12 000 000	12 213 015	7,35%	7,36%
EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 040 504	3,64%	3,64%
EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 068 274	6,06%	6,07%
HL 2016-2 B	43 000	2 579 460	2 715 294	1,63%	1,64%
HL 2017-03 B	27 500	2 200 000	2 298 259	1,38%	1,39%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 247 900	0,75%	0,75%
HL 2020-02	30 000	3 000 000	3 223 733	1,94%	1,94%

TLF 2021-1 FIXE	8 600	860 000	890 717	0,54%	0,54%
STB SUB 2020-1	20 000	2 000 000	2 080 526	1,25%	1,25%
STB SUB 2019-1 C	41 800	4 189 000	4 496 373	2,71%	2,71%
TL 2018-1 B	10 000	800 000	820 992	0,49%	0,49%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000	1 061 721	0,64%	0,64%
TLF 2019-1 B	20 000	2 000 000	2 048 210	1,23%	1,23%
TLF sub 2021	7 000	700 000	702 406	0,42%	0,42%
UIB 2016 SUB A	35 000	679 585	709 898	0,43%	0,43%
UIB SUB 2016 B	40 000	2 396 400	2 502 230	1,51%	1,51%
WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	714 280	730 123	0,44%	0,44%
BNA 2009 SUB	10 000	191 416	195 574	0,12%	0,12%
BTA		27 439 220	28 490 540	17,15%	17,17%
BTA 7,5% 07/2032	3 140	2 707 040	2 755 500	1,66%	1,66%
BTA 8% NOVEMBRE 2030	5 000	4 568 300	4 837 440	2,91%	2,92%
BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 540 296	0,93%	0,93%
BTA 11 AOUT 2022	400	391 880	397 494	0,24%	0,24%
BTA 29 MARS 2027	20 000	18 280 000	18 959 810	11,41%	11,43%
Titres OPCVM		5 631 834	5 564 807	3,35%	3,4%
SICAV L'EPARGNANT	53 886	5 631 834	5 564 807	3,35%	3,35%
Total du portefeuille-titres.		121 803 082	125 459 882	75,52%	75,62%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Actions SICAV	5 631 834	2 682 745	7 032 806
Différence d'estimation sur actions SICAV	-67 027	-49 117	7 403
Total	5 564 807	2 633 628	7 040 209

4-1-2 Obligations

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Obligations Coût d'entrée	88 732 028	34 619 932	40 027 276
Intérêts courus à l'achat/obligations	92 294	18 715	84 113
Intérêts courus	2 575 015	1 385 590	1 419 271
Intérêts intercalaires courus	5 198	-	14 010
Total	91 404 535	36 024 238	41 544 670

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	27 439 220	-	15 853 408
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	97 771	-	483 344
Intérêts courus	796 645	-	57 932
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	156 090	-	4 849
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	814	-	-45 805
Total	28 490 540	-	16 353 728

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2021** à **21 094 540 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% actif
Certificats de dépôts	14 980 679	15 072 760	9,07%
Certificat de dépôt au 23/05/22 (taux de 7,25 % 370 jours) AIL	3 000 000	3 079 200	1,85%
Certificat de dépôt au 02/10/21 (taux de 7,26 % 10 jours) STB	7 987 119	7 996 136	4,81%
Certificat de dépôt au 03/10/21 (taux de 7,26 % 10 jours) STB	3 993 560	3 997 424	2,41%
Créance sur opération de pension livrée	6 000 000	6 021 780	3,62%
P.L BH au 15/11/21 (Taux de 7,26% 63 jours) 6 163 BTA ;6% ; Avril 2024	6 000 000	6 021 780	3,62%
Total	20 980 679	21 094 540	12,70%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2021** à **19 525 208 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Avoir en banque	15 311 781	353 279	6 966 459
Comptes à terme STB	4 213 427	21 675 123	25 855 910
Total	19 525 208	22 028 402	32 822 369

Les comptes à terme se détaillent comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% actif
Compte à terme au 16/10/2022 (taux de 6,8% 740 jours)	2 000 000	2 106 713	1,27%
Compte à terme au 26/10/2022 (taux de 6,8% 750 jours)	2 000 000	2 106 713	1,27%
Comptes à terme STB	4 000 000	4 213 427	2,54%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Autres débiteurs ras sur BTA	24 443	-	120 836
Autres opérateurs débiteurs	-	-	-
Autres débiteurs ras sur obligations de sté	23 073	-	-
Total	47 516	-	120 836

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Gestionnaire	70 668	40 901	48 423
Commission réseau	67 972	34 958	42 578
Commission dépositaire	33 108	22 609	48 976
Total	171 748	98 469	139 977

4- 4- 2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF, les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL. Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2021** à **41 036 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
CMF	14 537	10 392	12 535
ETAT	26 499	8 279	17 814
Total	41 036	18 671	30 349

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-07-2021** au **30-09-2021** ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du **01-07-2020** au **30-09-2020** se détaillent ainsi :

Libellé	2021	2020
Capital au 1^{er} Juillet		
Montant	169 239 702	93 791 389
Nombre d'actions	1 398 718	819 995
Nombre d'actionnaires	1 201	828
Souscriptions réalisées		
Montant	21 765 791	50 401 907
Nombre d'actions émises	183 411	440 657
Nombre d'actionnaires entrants	121	162

Rachats effectués		
Montant	32 295 231	22 382 140
Nombre d'actions rachetées	271 432	195 684
Nombre d'actionnaires sortants	73	4
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	259 956	77 133
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	-89 737	-
Frais de négociation de titres	-5 662	-
Résultat capitalisé	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	- 125 387	3 337
Capital au 30 Septembre		
Montant	158 749 432	121 891 625
Nombre d'actions	1 310 697	1 064 968
Nombre d'actionnaires	1 249	986

*Le capital au 1^{er} avril 2021 comporte un montant de 12 846 dinars en tant que plus ou moins-values réalisés sur cession de titres relatif à une quote-part des intérêts perçus suite à la cession de bons de trésors à court terme émis sur le marché monétaire et qui devrait être comptabilisé, conformément à la Norme Comptable 17, relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, en revenus des placements monétaires et porté en sommes distribuables.

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au **30-09-2021** se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	- 3 056	- 3 056
Sommes distribuables exercice en cours	7 497 878	- 329 892	7 167 986
Total	7 497 878	- 332 948	7 164 930

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 878 431 DT** pour la période allant du **01-07-2021** au **30-09-2021**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenues des titres OPCVM	-	874 582	-	151 417	151 417
Intérêts des obligations	1 402 330	3 147 957	617 791	1 711 046	2 423 095
Revenus des Emprunts d'Etat *	476 101	1 333 317	-	-	62 781
Total	1 878 431	5 355 856	617 791	1 862 462	2 637 293

* Les revenus des Emprunts d'Etat comportent aussi au 31/12/2020 l'amortissement de la décote sur les BTA de 4 848 dinars qui devrait être comptabilisé, conformément à la NCT 16, en plus ou moins-value potentielle et porté directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. .

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-07-2021** au **30-09-2021** un montant de **793 221 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme ainsi que les intérêt des comptes de dépôt :

Désignation	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Intérêts des certificats de dépôts	386 718	1 267 979	768 522	1 442 077	2 038 119
intérêts sur billets de trésorerie	13 912	133 823	37 099	37 099	98 048
intérêts sur bons du trésor à court terme	-	191 158	31 938	31 938	284 172
Intérêts des comptes à terme	54 847	495 728	285 312	735 425	1 092 527
Intérêts des comptes de dépôt	3 760	20 521	-	8 840	17 841
Revenus des prises en pension	333 984	925 640	-	-	-
Total	793 221	3 034 849	1 122 872	2 255 380	3 530 707

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-07-2021** au **30-09-2021** à **284 834 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	219 104	550 466	119 292	254 046	394 666
Rémunération réseau	32 865	94 996	22 367	47 634	74 000
Rémunération du dépositaire	32 865	94 996	22 367	47 634	74 000
Total	284 834	740 458	164 027	349 313	542 666

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-07-2021** au **30-09-2021** à **53 026 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevances CMF	43 821	126 661	29 823	63 511	98 667
Impôt et taxes	9 203	25 701	4 746	10 951	16 051
Autres charges	2	7	4	4	6
Total	53 026	152 369	34 573	74 466	114 724

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-07-2021** au **30-09-2021** à **- 454 899 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 30/09/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	856 225	1 787 175	1 913 261	3 207 891	5 726 770
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	- 1 311 124	- 2 117 067	- 899 511	- 1 296 128	- 2 858 739
Total	- 454 899	- 329 892	1 013 750	1 911 763	2 868 031

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB Finance». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,40% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

Suite à la décision prise par le conseil d'administration tenu le **23-03-2021**, cette rémunération a été augmentée à 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

Cette modification a pris effet à partir du 1er juillet 2021.

La rémunération de « STB finance » au **30-09-2021** s'élève à **550 466 DT**.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au **30-09-2021** s'élève à **94 996 DT**.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **30-09-2021** s'élève à **94 996 DT**.